

Libérez le mariage religieux!

Author : Vini Ganimara

Categories : [Action!](#), [En Une](#), [Points non négociables](#), [Relations avec les Etats](#)

Date : 8 décembre 2012



La loi actuelle oblige les Français à contracter un mariage civil avant de contracter un mariage religieux. Alors que, dans la plupart des pays civilisés, le mariage religieux entraîne naturellement des effets civils, le prêtre, le pasteur, le rabbin ou l'imam étant, de fait, lors des célébrations de mariage, des officiers d'état-civil.

Nous réclamons l'application en France de cette norme des pays civilisés.

Historiquement, cette loi a d'abord été une mesure vexatoire imaginée par l'anticléricalisme d'Etat.

Aujourd'hui, elle n'a plus qu'une raison d'être: éviter la polygamie, pour les religions qui tolèrent ou encouragent cette pratique - et notamment pour l'islam. Or, d'une part, la législation actuelle n'empêche nullement la polygamie. Et, d'autre part, il serait très facile de maintenir l'interdiction de la polygamie sur le territoire français, y compris pour les musulmans. Il suffirait que le Code civil, à côté du mariage civil, prévoie que tous les mariages religieux entraînent des effets civils; que les représentants des cultes sont, pour l'occasion, officiers d'état-civil; et que, comme tels, ils sont tenus de respecter les lois françaises, de ne marier que des personnes majeures, un seul homme avec une seule femme, et, pour assurer un contrôle sérieux, d'envoyer régulièrement à la préfecture le registre des actes des mariages.

C'est une mesure toute simple, qui ne coûterait rien à l'Etat, qui ne compliquerait aucunement la vie des représentants des cultes, et qui éviterait cette espèce de mise sous tutelle des religions par l'Etat qui est, aujourd'hui, si pénible.

Il est bien évident que, si, par malheur, le projet de loi légalisant le "mariage" des couples homosexuels était adopté, cette revendication prendrait alors un sens nouveau: nous catholiques, ne souhaitons évidemment rien avoir de commun avec une parodie de mariage.

Pour libérez le mariage religieux, signez et faites signer cette pétition! (Il vous suffit de laisser votre courriel dans la case ci-dessous)